

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ TRANSMANCHE

SÉANCE DU 25 MARS 2024
PRÉ-CONVOCATION EN DATE DU 29 DECEMBRE 2023
CONVOCATION EN DATE DU 19 MARS 2024

—————
DÉLIBÉRATION N°2024/CS/03/05
—————

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL & ANNEXE
EXERCICE 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT),

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 octobre 2000 et du 27 décembre 2018
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
Les propositions du Président entendues
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu les articles L.1612-1, L.1612-2, L.1612-4, L.1612-15 et L.1612-20 du CGCT ;

Vu la délibération du Comité syndical du 19 février 2024 relative au débat d'orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet de budget prévisionnel - budget principal (M 57) & budget annexe (M 4) - pour l'exercice 2024 (documents joints à la présente délibération) ;
- d'adopter :
 - ⇒ le tableau d'amortissement tel qu'il figure en annexe du budget et notamment les durées d'amortissement et le montant des annuités retenues (annexe 1) ;
 - ⇒ le tableau des effectifs (annexe 2) ;
 - ⇒ la répartition des contributions statutaires par membre du Syndicat, au titre de l'exercice 2024, telle qu'elle figure en annexe du budget (annexe 3).

Le Président,


Alain BAZILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604579-20240325-2024CS0305-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2024

ANNEXE 1

A LA DELIBERATION N° 2024/CS/03/05
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

REGLES D'AMORTISSEMENT

A partir du 1^{er} janvier 2023, suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 **pour le Budget Principal** (délibération n°2022/CS/12/01 du 12/12/2022), le principe d'amortissement est linéaire, au prorata temporis, sur la base des durées d'amortissement ci-dessous :

Logiciels et licences	2 ans
Ouvrages (acquisition livres)	1 an

Pour le Budget Annexe (M4), le principe d'amortissement linéaire en année pleine, des immobilisations à compter de l'année qui suit l'acquisition est maintenu, sur la base des durées d'amortissement ci-dessous :

Navires	35 ans (délibération n° 2013/CS/12/02)
Coffre-fort	20 ans
Équipement des cuisines	15 ans
Installations à caractères spécifique	7 ans
Scrubbers	
Peinture, revêtement silicone	5 ans
Travaux d'amélioration et de modernisation des navires	15 ans
Indemnités Remboursement Anticipé	6 ans
Biens de retour de la DSP2	Voir tableau ci-dessous

Nature de dépenses COTE D'ALBATRE - AMORTISSEMENT	Durée d'amortissement	Date début d'amortissement	Date fin Amort.
AT 2018 DD - Hull sandblasting	60	mai-18	avr-23
AT 2022 - General dry docking job and services	24	mai-22	mai-24
Total arrêt technique Côte d'Albâtre			
MP 2021 - Flash Docking for hull thickness measurement	60	janv-21	déc-25
MP 2021 - Turbo charger Overhaul (comptabilisé en AT 2021)	36	janv-21	déc-23
MP 2021 - Class renewal	60	janv-21	déc-25
MP 2021 - DG Port overhaul	36	oct-21	sept-24
MP 2021 - Lightweight survey	36	janv-21	déc-23
MP 2022 - Main engines overhaul	36	1er mai 2022	avr-25
MP 2022 - DG Stbd overhaul	36	mai-22	avr-25
MP 2022 - Shaft generators overhaul (alternateurs attelés)	60	mai-22	avr-27
MP 2022 - Scrubbers maintenance	24	mai-22	avr-24
MP 2022 - DG centrer overhaul	36	déc-22	oct-25
Maintenance périodique Côte d'Albâtre			
IE 2019 2018 Pax Refit	60	mai-19	avr-24
IE 2021 - Ballast water Treatment	120	janv-21	déc-30
IE 2022 - Cargo access (fwd ramp and flaps stern ramps)	24	mai-22	avr-27
IE 2022 - Vulcan coupling (accouplements élastiques moteurs principaux)	120	mai-22	avr-33
Investissements exceptionnels Côte d'Albâtre			
(202027) PC CALB (v 202003391)	36	01/06/2020	31/05/2023

NATURE DEPENSES SEVEN SISTERS - AMORTISSEMENTS	Durée d'amortissement	Date début d'amortissement	Date fin Amort.
AT 2018 - DD Hull Sandblasting	60	déc-18	nov-23
AT 2022 - General dry docking job and services	24	déc-22	nov-24
Total arrêt technique Seven Sisters			
MP 2018 DG Stbd overhaul			
MP2020 2021 Hull thickness (flash docking)	60	mai-20	avr-25
MP2020 2021 lightweight survey	60	nov-20	oct-25
MP 2021 - DG centrer overhaul	36	oct-21	sept-24
MP 2021 - SB Overhaul	36	oct-21	sept-24
MP 2021 - MP Shaft generators overhaul (alternateur attelé)	60	nov-21	oct-26
MP 2022 - DG SB Overhaul	36	déc-22	nov-25
MP 2022 - Turbochargers overhaul	36	déc-22	nov-25
MP 2022 Class renewal	60	janv-22	déc-26
MP 2022 - Scrubbers maintenance	24	déc-22	oct-24
Maintenance périodique Seven Sisters			
IE 2019 2018 Pax refit	60	janv-19	déc-23
IE2020 2021 Ballast water treatment	120	mai-20	avr-30
IE 2021 - Cargo access (fwd ramp and flaps stern ramps)	24	nov-21	oct-23
IE 2022 - Vulcan coupling (accouplements élastiques moteurs principaux)	120	déc-22	oct-32
Investissements exceptionnels Seven Sisters			
Investissements divers : (202028) PC SSIS (v 202003391)	36	01/06/2020	31/05/2023

ANNEXE 2

A LA DELIBERATION N° 2024/CS/03/05
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS

BUDGET PRINCIPAL : Budget Primitif 2024

L'effectif du personnel administratif du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT) sera le suivant :

Poste permanent	Cadre d'emplois	Durée temps de travail
Directeur général	Ingénieur	Temps non complet (20%)
Directeur administratif et financier	Attaché	Temps complet
Responsable comptable et budgétaire	Attaché	Temps complet
Chargé de développement	Attaché	Temps complet
Assistant(e) du Directeur général et gestionnaire des séances	Rédacteur	Temps non complet (20%)

BUDGET ANNEXE : Budget Primitif 2024

Le personnel, recruté par le SMPAT et affecté sur le budget annexe, a été transféré le 3 mars 2007 à LDTF, date de mise en œuvre effective de la DSP, puis à DFDS Seaways.

En cas de reprise de l'exploitation en régie directe, ces personnels sont susceptibles de réintégrer le SMPAT.

À titre indicatif, dans le contrat de la DPS3, dont le délégataire est DFDS Seaways, le personnel nécessaire à l'exploitation de la ligne de Dieppe/Newhaven est estimé :

- entre 70 à 80 équivalents temps plein pour les sédentaires ;
- entre 181 à 191 équivalents temps plein pour les navigants.

ANNEXE 3

A LA DELIBERATION N° 2024/CS/03/05
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

PARTICIPATIONS BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Collectivités membres	Pourcentage de participation au budget annuel du SMPAT*	Montant des participations pour 2024		
		Budget Principal	Budget Annexe	Total Budget Principal & Budget Annexe
Département de Seine-Maritime	97,30%	248 115,00 €	25 538 039,10 €	25 786 154 €
Dieppe-Maritime	2,61%	6 655,50 €	685 038,87 €	691 694 €
CCI Rouen Métropole	0,09%	229,50 €	23 622,03 €	23 852 €
TOTAL	100,00%	255 000 €	26 246 700 €	26 501 700 €